



LOTUS EXPERIENCES

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I/DISPOSITIONS GENERALES :

1.Parties au Contrat :

« Vous » ou « le Client » désigne tout utilisateur du présent site qui réserve, commande tous services proposés.

Pour réserver sur ce Site le Client doit être majeur et habilité à signer des contrats qui engagent votre responsabilité.

Les prestations proposées sur le présent site sont valables pour les particuliers, groupements et professionnels.

« Nous » ou « Lotus Expériences » désigne la société ainsi que la plateforme internet de réservation offrant les prestations, services, locations et séjours proposés sur le site.

2.Objet :

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre des prestations commerciales fournies par « Lotus Expériences » notamment concernant la réservation de ces prestations à distance et par voie électronique.

3. Dispositions générales :

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations commerciales fournies par « Lotus Expériences ».

La société « Lotus Expériences » se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur son site Internet.

Les CGV applicables alors sont celles étant en vigueur à la date du paiement (ou du premier paiement en cas de paiements multiples) de la commande.

Ces CGV sont consultables sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : .

Le Client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente, et des Conditions Particulières de Vente liées à la prestation réservée, et les accepter sans restriction ni réserves.

Responsabilité du Client : Il appartient au Client de vérifier que les informations qu'il fournit lors de son inscription, ou à tout autre moment, sont exactes et complètes.

Il est de sa responsabilité de s'assurer que les données qu'il communique lors de sa réservation sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation.

Responsabilité de « Lotus Expériences » : « Lotus Expériences » est l'unique interlocuteur de ce Client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente.

« Lotus Expériences » ne pourra être tenu pour responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement du séjour.

4. Inaccessibilité du contrat :

Le contrat conclu entre « Lotus Expériences » et le Client ne peut être cédé.

II/ RESERVATION

1. Modalités de réservation :

Toute réservation confirmée doit être accompagnée du paiement des arrhes qui s'élèvent à 30% du montant total du séjour.

Le solde du séjour doit impérativement être réglé au plus tard 30 jours avant le début de la location.

Toute réservation faite à moins de 30 jours de la date d'arrivée doit être payée en intégralité lors de la confirmation.

La réservation est considérée comme définitive après réception d'une confirmation de notre part.

2. Conclusion du contrat en ligne :

Le présent site permet de poser une option sur la réservation d'un séjour en hébergement insolite et éphémère dont la durée de validité est mentionnée sur la proposition de contrat émise par le « Lotus Expériences ».

En posant une option, Vous bloquez la réservation de la prestation.

Vous recevrez alors un contrat de réservation par courrier postal ou électronique.

« Lotus Expériences » devra avoir reçu, avant la date figurant sur le contrat, votre contrat signé ainsi que votre paiement pour que votre réservation devienne définitive.

A défaut, votre option de réservation sera considérée comme non confirmée et « Lotus Expériences » pourra annuler le séjour concerné.

Le client valide et confirme sa commande, déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions de réservation, et est irrévocablement lié.

Son acceptation ne pourra être ultérieurement remise en cause.

Les systèmes d'enregistrements mis en place par « Lotus Expérience » sont considérés comme valant preuve de la conclusion du contrat de réservation.

Le Client recevra une confirmation de la commande par courrier électronique.

Cette confirmation retracera les caractéristiques essentielles de la réservation, son prix et ses modalités de paiement.

Le contenu de ces confirmations de réservation est archivé par « Lotus Experiences ».

Elles sont considérées comme valant preuve du consentement du client au contrat de réservation et de sa date.

3. Absence de rétractation : Conformément aux dispositions de l'article L. 221-1 et suivants du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée, le Client ne bénéficie pas d'un délai de rétractation mais de conditions d'annulation décrites au sein de l'article 4 des présentes conditions.

4. Conditions d'annulation de la réservation :

Annulation du fait du client : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou courriel auprès de « Lotus Expériences ».

Pour toute annulation du fait du client, les arrhes seront retenues comme suit :

-annulation jusqu'au 30ème jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 30 % du montant des arrhes ;

-annulation entre le 30ème et le 15ème jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 50 % du montant des arrhes ;

-annulation à moins de 15 jours avant le début du séjour il ne sera procédé à aucun remboursement.

Interruption du séjour : En cas d'interruption du séjour par le Client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Annulation du fait de « Lotus Expériences » : Lorsqu'avant le début du séjour « Lotus Expériences » annule ce séjour, il en informera le Client par lettre recommandée avec avis de réception ou par courriel.

Toute prestation peut être annulée en cas d'intempéries. Le montage de nos pop up n'est pas garanti en cas de pluie, orage, vent violent. Une mise à jour des conditions météorologiques auprès du client sera effectuée au plus tard dans les 48h avant la prestation.

Le Client sera remboursé immédiatement et sans pénalités des sommes versées.

En cas d'évènements naturels, de refus de délivrance d'autorisations administratives ou tout autre cas de force majeure, la moitié des arrhes seront retenues.

En cas de non-conformité des lieux, la prestation peut être annulée sans remboursement si celle-ci ne permet pas l'accueil du pop up dans les critères attendus.

5.Prix :

Les prix de location sont applicables pour la saison 2023.

Le prix contractuel est celui fixé lors de la confirmation de la réservation.

Nos prix ne comprennent pas le ménage final (la lotus doit être rendu en parfait état de propreté), les consommations personnelles, l'accès aux activités de loisirs payantes, le dépôt de garantie ou toutes autres prestations non inscrites aux conditions particulières.

Nos prix s'entendent dans le cas où le site d'implantation des tentes choisi par le client est plat, herbeux et non inondable, avec un accès permettant le passage d'un véhicule de livraison. Il appartient au client d'indiquer le lieu d'implantation souhaité des tentes soit au moyen d'un plan et ou de photos qui devront être transmis au moment de la réservation soit en s'assurant de sa présence sur le site lors de l'installation des tentes. Si à l'arrivée sur le site, une distance de plus de 20 mètres sépare le site de stationnement du site d'installation des tentes, une surcharge pourra être appliquée.

Dans certaines circonstances, telles que l'utilisation de terrains privés, le client est responsable de l'obtention de toute autorisation préalable à l'installation des tentes. Tous les frais engagés par des retards ou des modifications dans le travail résultant de l'absence ou de fausse déclaration de toutes les autorisations nécessaires seront payables à la société. Le client sera responsable de tous les frais supplémentaires engagés si l'équipement réservé ne pouvait être érigé en raison d'erreurs de mesure, différents niveaux de hauteur ou de complications liées au site et dont la société n'aurait pas été informée par écrit. Le client sera responsable de tous les frais engagés par la société en raison de changements demandés une fois que le montage de tentes a commencé.

Dans le cas de réservation d'équipements annexes tel que toilettes, douches,...un accès à l'évacuation (tout-à-l'égout/arrivée d'eau) doit être fourni par le client à moins de 50 mètres du lieu d'installation.

6. Paiement :

Le paiement est exigible immédiatement à la commande, ou selon les modalités de règlement proposées par « Lotus Expériences » dans les conditions particulières de vente.

Le Client peut effectuer le règlement par chèque bancaire.

7.Dépôt de garantie :

Toutes nos locations impliquent de la part du client un dépôt de garantie sur les produits loués, destiné à couvrir les éventuels dommages ou dégâts, remplacer tout équipement détérioré ou manquant, ou frais de nettoyage si le matériel nécessitait une remise en état plus importante que le nettoyage final classique. La responsabilité financière du client peut être engagée au delà du montant du dépôt de garantie, si la réparation des dommages le nécessite.

Ce dépôt de garantie d'un montant de 1000 euros par tente ou 500€ par toile sera exigée au moment de la livraison des tentes et sera restituée à l'enlèvement des tentes ou au plus tard sous 10 jours, déduction faite des éventuels frais de remise en état à la charge du client. Le nettoyage des tentes est à la charge du client qui s'engage à restituer le matériel propre et dans l'état où il se trouvait lorsqu'il en a pris possession : tapis de sol balayés, couettes et linges de lits pliés. Dans le cas contraire, un forfait de 50 euros par tente sera retenu sur le dépôt de garantie.

Toute réserve sur l'état du matériel loué doit nous être formulé par écrit au moment de l'inventaire des tentes effectué avec notre équipe d'installation.

8.Réparations :

Le client s'engage à payer les frais de réparations ou de remplacement du matériel loué quelle que soit la cause des réparations, sauf celles dues à l'usure normale. Les réparations seront effectuées exclusivement par le loueur, à la charge du client. Tous les matériels, équipements et accessoires dont la réparation s'avère techniquement ou économiquement irréalisable devront être remboursé à sa valeur de remplacement.

9.Transport :

Le tarif sera appliqué pour la livraison et la reprise selon le barème défini. Toute manutention non prévue au devis initial et tout temps d'attente fera l'objet d'une facturation complémentaire.

10. Assurances :

Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Une attestation d'assurance pourra lui être réclamée ou à défaut une attestation sur l'honneur.

11. Autorisations administratives :

Le Client est tenu de se renseigner préalablement et restera responsable de toute éventuelle autorisation administrative nécessaire à la prestation.

12. Jouissance du sol :

Le Client est présumé avoir la jouissance du sol sur lequel sera implanté le matériel durant la période de location.

A défaut, Le Client sera présumé comme avoir recueilli l'autorisation d'implanter le matériel au sol auprès de son propriétaire.

A cet effet, un justificatif pourra être sollicité par « Lotus Expériences ».

II/DEROULEMENT DU SEJOUR

1.Réception du matériel :

La location prend effet au moment où le client prend possession du matériel pour la durée indiquée au contrat de location et cesse aux dates et heures indiquées au contrat de location. Les risques seront transférés lors de la remise du matériel au client qui en assumera la garde sous son entière responsabilité.

Le client donneur d'ordre doit être présent lors de la livraison et de la restitution du matériel loué.

Un état des lieux sera effectué avant et après la location, ainsi que signé par les représentants des 2 partis. En cas de non signature, aucune contestation ne sera admise et seul l'inventaire du loueur fera foi.

2.Utilisation du matériel loué :

Le matériel loué est destiné au seul usage du client, sans aucune possibilité de sous-location, ou de prêt même à titre gratuit. Il s'engage à l'utiliser avec prudence, sans danger pour les tiers conformément aux réglementations en vigueur. Le client s'engage à conserver les tentes complètement fermées et sécurisées lorsqu'elles ne sont pas utilisées au cours de la période de location.

Le client ne doit pas altérer la structure de la tente ou une partie de l'équipement et en particulier ne pas fixer ou suspendre tout élément sans le consentement écrit de Lotus Expériences. Le client s'engage à ne pas utiliser tout type d'éclairage, chauffage, équipement de cuisine ou autres appareils à gaz ou électriques de toute nature, autre que ce qui est prévu et approprié d'utiliser, à l'intérieur des tentes, sans le consentement écrit préalable de la société. Tout équipement de cuisson ou utilisation d'appareils à gaz de toute nature sont interdits à l'intérieur des tentes.

Toute source de flammes utilisée à proximité de la tente relève de la responsabilité du client. Les animaux ne sont pas autorisés à l'intérieur des tentes.

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des tentes.

La société décline toute responsabilité en cas de blessures ou de dommages à des personnes ou à des biens subies pendant la période de location.

Equipements, Barbecues ou feux ouverts à proximité de la tente doivent être placés à un minimum de 3 mètres de la tente et ne pas être laissés sans surveillance pendant leur utilisation.

Dans certaines circonstances, telles que l'utilisation de terrains privés, le client est responsable de l'obtention de toute autorisation préalable à l'installation des tentes. Tout matériel proposé à la location est reconnu être pris propre, en bon état et devra être rendu comme tel.

3.Inventaire de départ :

Nous faisons l'inventaire lors de votre départ. Si nous ne constatons aucun problème, nous vous restituons le dépôt de garantie (réglée par chèque).

En cas de dommage, nous vous informons des dégâts occasionnés durant votre séjour. Nous vous demanderons de nous régler le montant de ces derniers.

Après règlement, nous vous restituons le dépôt de garantie. A défaut de paiement des dégâts occasionnés, le dépôt de garantie pourra être conservé.

Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. Le Client est tenu de jouir du bien loué en bon père de famille. L'état de propreté à l'arrivée du Client devra être constaté dans l'état des lieux.

A l'expiration de la durée de location, prévue au contrat, en cas de non restitution ou en cas de non règlement d'une facture partielle, le client reste responsable du matériel qu'il a en sa possession.

4. Nettoyage :

Nous apportons une attention particulière à la propreté de nos lotus.

Si toutefois vous constatiez des oublis, vous êtes priés de nous le signaler immédiatement afin que nous puissions faire le nécessaire.

Les réclamations sur le nettoyage non signalées le jour de votre arrivée, ne pourront pas être prises en considération.

A votre départ, vous êtes priés d'effectuer le nettoyage de votre lotus.

Si vous ne souhaitez pas l'effectuer, vous pouvez demander la prestation moyennant le règlement d'un supplément de 50€ par lotus.

5. Objets trouvés :

A la fin de votre séjour, vous êtes invités à vérifier que vous n'avez laissé aucun effet personnel dans les parties communes. Tout objet personnel, à l'exclusion des denrées périssables, devra être réclamé dans le mois suivant votre départ. Les objets trouvés sont expédiés après réception du montant des frais de poste relatifs à leur envoi.

6. Réclamations :

Les réclamations qui surviennent durant l'exécution du contrat doivent être signalées au plus vite à la société par téléphone au 0687827293 auprès de notre service client ou par courriel à contact@LotusExperiences.com afin qu'une solution puisse être recherchée au plus tôt.

Les réclamations qu'il aura été impossible de traiter pendant la période de location ou qui n'auront pas été résolues de manière satisfaisante, doivent être adressées par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai d'un mois après la fin de la location à : Lotus Expériences, 2014 chemin du Viaduc, 13090 Aix en Provence.

Nous attirons votre attention sur le fait que le signalement rapide d'une réclamation permettra un traitement efficace de celle-ci.

7. Législation applicable et clause compromissoire :

Les parties conviennent que le présent contrat est régi par la loi française y compris en ce qui concerne la définition des compétences juridictionnelles.

La conclusion du présent contrat est en outre assujettie aux dispositions des articles R 211-3 et suivants du Code du tourisme reproduites en annexe.

En cas de litige, il est expressément attribué compétence aux juridictions du ressort de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence.

III/ PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DONNEES PERSONNELLES :

1.Droits de propriété intellectuelle :

Les marques, noms de domaines, produits, logiciels, images, vidéos, textes ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive de « Lotus Expériences ».

Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes CGV.

Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

2.Données personnelles :

Les données à caractère personnel que vous transmettez à « Lotus Expériences » pour les besoins de présent contrat sont traitées conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Consentement :

Par les présentes CGV, vous donnez votre consentement à la transmission à « Lotus Expériences » des données à caractère personnel vous concernant et strictement nécessaires à la conclusion et l'exécution du présent contrat telles que décrit ci-dessous.

Vous pourrez retirer ce consentement à tout moment sans que cela n'affecte la licéité du traitement antérieur.

En cas de refus de transmission de certaines de ces données nécessaires à la conclusion et l'exécution du présent contrat, « Lotus Expériences » pourra annuler celui-ci selon les conditions décrites à l'article II/ - 4 des présentes CGV.

Finalité du traitement :

Le traitement des données à caractère personnel que le Client transmet à « Lotus Expériences » a pour finalité la conclusion, l'exécution et l'archivage du présent contrat.

Traitement ultérieur :

« Lotus Expériences » pourra ultérieurement traiter les données à caractère personnel transmises aux fins d'archivage.

Durée de conservation :

« Lotus Expériences » conservera les données à caractère personnel transmises et inactives pour une durée de 3 ans.

Responsable du Traitement :

Le responsable du traitement des données est la société « Lotus Expériences ».

Contact : contact@LotusExperiences.com

Le Client pourra à tout moment solliciter du délégué à la protection des données à caractère personnel l'identité, les politiques de traitement des données à caractère personnel du responsable du traitement des données.

Le Client pourra à tout moment solliciter du délégué à la protection des données à caractère personnel la rectification ou l'effacement des données auprès du responsable du traitement.

Le Client pourra à tout moment s'opposer auprès du délégué à la protection des données à caractère personnel à la portabilité des données auprès du responsable du traitement.

Sous-traitant :

Le Client pourra à tout moment solliciter du délégué à la protection des données à caractère personnel l'identité et les politiques de traitement des données à caractère personnel du sous-traitant.

Le Client pourra à tout moment solliciter du délégué à la protection des données à caractère personnel la rectification ou l'effacement des données auprès du sous-traitant.

Le Client pourra à tout moment s'opposer auprès du délégué à la protection des données à caractère personnel à la portabilité des données auprès du sous-traitant.

Le Client est informé que le stockage des données à caractère personnel est effectué par le sous-traitant dans un pays tiers de l'Union Européenne reconnu comme accordant une protection équivalente à celle de l'Union Européenne en application de l'article du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Délégué à la protection des données :

Le délégué à la protection des données désigné par le responsable de traitement est : Madame Joana IERMANN

Contact : contact@LotusExperiences.com

Lotus Expériences, 2014 chemin du Viaduc, 13090 Aix en Provence.

Autorité de contrôle :

Le Client est informé qu'en cas de litige concernant le traitement de ses données à caractère personnel il lui est possible de porter une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07